Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025110-DE

Quéven Kewenn	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal *Séance publique du 18 décembre 2025*
Référence : 2025.110	*Objet :* **Demandes de subventions DETR/ DSIL - Rénovation toiture salle de Tennis**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 23 Absent : 1 Procurations : 4 **Votants : 27**	**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Christian Le Cagnec, Laurence Mévélec, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel. **Absent** : Christophe Gérard **Pouvoirs** : **Pierrette Para** à Raymond Boyer, **Sandrine Fayot** à Stéphane Le Ravalec, **Pierre-Emmanuel Hervé** à Myriam Pierre, **Nolwenn Garcia** à Marc Boutruche.

La salle de tennis du Ronquedo, dont la toiture en fibrociment amianté date de sa construction en 1983, souffre de nombreuses infiltrations par temps de pluie.

Le projet de rénovation consiste à déposer les plaques de fibrociment amianté et à les remplacer par une couverture en panneau sandwich de 50 mm d'épaisseur, intégrant un léger complexe d'isolation.

Le coût total estimé de ces travaux s'élève à 182 424,30 € HT.

Le projet peut prétendre au financement de la **DETR** (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) au titre du chapitre 1.2 qui concerne les travaux dans les équipements sportifs. S'agissant de travaux de rénovation sans amélioration énergétique d'ampleur, la dépense subventionnable maximale HT est de 200 000 € sur laquelle est appliqué un taux de 27 %.

Plan de financement :

Dépenses HT		**Recettes**		
Travaux de désamiantage	43 490.00 €	DETR	(27 % de dépense plafonnée à 200 000 €)	37 512.26 €
Couverture	138 934.30 €	Autofinancement		144 912.04 €
TOTAL	**182 424.30 €**	**TOTAL**	**100 %**	**182 424.30 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025110-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- **Approuve la rénovation de la toiture de la salle de tennis.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document afférent.**

A Quéven, le 18 décembre 2025
Marc Boutruche,
Maire de Quéven

